



Bâtiment Passif / Passivhaus

Dernière mise à jour : le 20 janvier 2017 par La Maison Passive Service, agréé par l'Institut de la Maison Passive/ PassivHaus Institut, Darmstadt (All.)

Délivré par :

La Maison Passive Service, agréé par l'Institut de la Maison Passive/ PassivHaus Institut, Darmstadt (All.) (label)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Tous types de bâtiments : bâtiments tertiaires, immeubles de bureaux, bâtiments publics, logements collectifs, maisons individuelles en secteurs diffus et groupés. Le label "Bâtiment Passif" s'applique à la construction neuve.

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

« Bâtiment Passif / Passivhaus » pour tous type de constructions neuves. L'objectif est d'atteindre un très bas niveau de consommations énergétiques, suivant 4 critères :

- Besoin de chaleur : max 15 kWh/m²/an (énergie utile);
- Test de perméabilité à l'air : n₅₀ < 0,6h⁻¹
- Consommation totale < 120kWh/m²/an (énergie primaire)
- 10% maximum des heures de l'année >25°

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité du bâtiment	Audit sur dossier transmis à l'organisme Audit sur site ou chantier par sondage
Contrôles du niveau de performance du bâtiment	Délivrance d'une attestation après contrôle du bâtiment
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui

Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui
Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Biens
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Les critères doivent être calculés avec le Passive House Planning Package - set de données PHPP
Dossier	Documents à remettre : Feuille PHPP signée avec calculs, documents de construction (plans de situation, plans de conceptions), informations techniques sur les composants, avec leurs fiches techniques (données concernant les fenêtres et les châssis de porte), imperméabilité à l'air de l'enveloppe selon DIN EN 13829, protocole de la ventilation, déclaration du maître d'oeuvre, photos. Concernant la construction finie, les documents suivants doivent être produits : vérification de l'étanchéité à l'air, données concernant l'ajustement du système de ventilation, déclaration du maître d'oeuvre et au moins une photographie du bâtiment. Conseil : la validation des documents nécessaires au label devrait être soumise à l'examen pendant la phase de conception, de manière à ce que des corrections ou des suggestions puissent être prises en compte le plus tôt possible. Recalcul et vérification des données de la feuille PHPP. Examen des pièces fournies. Si la construction est finie : examen des documents obligatoires à fournir.
Audit	Un examen de la construction sur place n'est pas automatiquement inclus dans le processus.

Modalités de décision d'attribution	Après examen, si les calculs et la perméabilité à l'air correspondent aux exigences du référentiel : attribution du label.
Modalités de suivi	Après réception du bâtiment, phase d'évaluation pendant au moins 2 années. Elle comprend : des campagnes de mesures et des enquêtes de satisfaction menées de manière indépendantes et objectives

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com